

X Va. 21. Mars
1662.

La Haye ce 15. Mars 1662.

Monsieur. Le Sr. Chiere arriva ce jour Lundy au soir,
et me rendit vostre lettre du 6.^e qui me marque vostre
audience, qui m'a este plus particulièrement confir-
mee hier par vos lettres du 9.^e de ce mois. J'ay esté
bien satisfait de de la bonne declaration du Roy sur le
sujet de nos demandes; Bien qu'au mesme temps je voy
avec quelque regret la verité de ce que j'avois eu pei-
ne de croire que Sa Maj.^{te} veist encore attendre l'exe-
cution finale du dernier affront qu'on nous a voulu fa-
ire par la demolition des Bastions de la Ville, qui
pendant ne seroit pas grand, après celle du Chastel,
n'estoit la conjoncture dans laquelle on l'a ordonné.
Mais quoy qu'il en soit il faut sortir de cette affaire
et prendre provisionnellement ce qu'on pourra. Je suis
bien aisé que vous ayez retenu le Memoire que vous aviez
prepare pour Sa Maj.^{te} afin d'enrichir tous sujets de
J'ay veu aussi comment vous avez propos. L'affaire siere
conformement a ce que nous avions trouve bon. Puis que
le Roy a dit d'y vouloir penser, je croy qu'il faudra encore
attendre un ordinaire ou deux, pour voir comment Sa
Maj.^{te} l'aura goustée, et se sera expliqué la dessus, ce
que, sans doute, vous scaurez par Mons.^{se} le Premier, a
que nous puissions mieux aviser & resoudre de que
maniere nous aurons a en faire ouverture en Angl.

et sur tout aussi à Berlin, Monsieur l'Electeur de Brandebourg y estant le plus interessé.

Cependant je m'assure que vous aurez soin suivant votre instruction de n'accepter point cette restitution qu'avec deües protestations, et sous les reserves des droits de mon petit-Fils, de pouvoir demander la juste satisfaction de ses pertes, dommages, et affronts.

Je seray bien aise de sçavoir votre avis, et celui du Comte de Dona, avec qui je vous prie d'en parler et deliberer, sur ce que nous aurons à faire après cette restitution, qui ne pouvant estre faite sans la sortie du Commandant de la part du Roy, et n'ayant encore personne presté pour luy succéder en qualité de Gouverneur, (ce qui est de l'affaire secreete ne se pouvant si tost executer) je me trouve en peine, qui pourra entretemps faire cette fonction. Car vous pouvez bien juger que cette authorité ne se doit pas commettre au prétendu Parlement, qui aura mesme besoin d'estre restablí en sa fonction ordinaire, qui ne doit point aller au dela de l'administration de la justice. Vous sçavez qu'on a ci devant proposé d'envoyer le Comte de Dona avec vous, pour ayder à redresser toutes choses par dela, et à y remettre les anciens ordres, comme en ayant la meilleure cognoissance. Puis qu'il quitte les justes prétentions qu'il pourroit avoir d'estre continué dans le Gouvernement, comme ceux du parti

contraire le sont dans leurs Charges respectives, ce qui
doit aussi ou il y a Amnistie generale; j'estime
moins on ne devrait pas trouver estrange qu'il fust
ployé a reestabli les affaires dans un ordre, dont il n'y
personne qui puisse avoir une meilleure cognoissance que
luy, & qui s'en peut plus fidelement acquitter, veu son
attachement a la Maison. Que si on le luy veut encore
puter, et l'exclurre entièrement de tout ce qui peut
concerner Orangi, et par la en effect l'exclurre seul
l'Amnistie qu'on a résolu d'accorder, quoy que de tous il
s'ayt le moins merité, je vous declare qu'il me seroit
possible, et seroit mesme honteux et injuste de le
comprendre Beauvizard & Sylvius, les principaux
de tous ces maux, et qui encore depuis que nous sommes
convenus de la Tutelle et Regence, ont commis de
mesmes fort criminels, et mesmes tasché de traverser les
desseins que nous avions pour le repos de cet Est.
affligé.

J'ay fait chercher le projet d'Amnistie dont on
parle, que je feray revoir et examiner, pour vous
voir; Mais je n'y trouve pas ces expressions aigris
La Memoire de la Princesse Royale. Et je croy que vous
ne trouverez pas non plus raisonnable qu'on m'impute
ceux qui n'ont agi que par mes ordres les derniers mal
heurs qui ont accablé cette pauvre Principauté.

ye qu'on y reformera le mieux qu'on pourra, tout ce qui
peut choquer, pourveu que ce soit sans me charger.
J'ay veu vostre Billet crimé que vous avez mis entre les
mains de Mons^r. le Premier, qui est fort bien fait,
et a propos.

J'ay esté bien aise de voir les résponns que vous avez don-
nés a Lotteclair, et votre second^e conférence avec lay,
en laquelle il a bien monstré qu'il n'est guis contint
de la bonne assiette de nos affaires, qui, comme j'espère
leur orderra bien tost les mains de continuer leurs menées &
artifices.

Au reste on me mande d'Angleterre que le Lord Dindel
Hollis est destiné par le Roy pour l'Ambassade de
France. C'est un homme d'esprit, bien sensé, et affec-
tionné.

J'espère qu'il agira mieux pour nous que n'a pas fait le
Comte de St. Alban, qui n'a presentement pas grand
credit. Monsieur le Chancelier m'a bien mandé qu'on
donneroit ordre et instruction particuliere a ce Minis-
tre des seconds par tout au nom de Sa Maj^{te} vostre
Negotiation, et de correspondre avec vous; Mais je luy
en escriray encore, et le luy recommanderay plus parti-
culierement, bien que je ne serois pas marrie que nos
affaires fussent achevés avant son arrivée en France.

Je suis

Monsieur

vous ne ferez a l'ordon-
nance faire par moi
Amel. La

CH
Monsieur

Monsieur Huygens, Revérend,
Sieg. de Leyde, B. de Monik-
Land, et. Premier Com. v. l. de Brince
d'Orange mon petit-fils et son Depu-
te en Cour de France. &c. A Paris.



